

La démographie des décès par COVID-19 (<https://dc-covid.site.ined.fr/fr/>)

Fiche des Métadonnées pour le Japon (Dernière révision 30/06/2021)

1^{ère} Source : IPSS

Institut national de recherche sur la population et la sécurité sociale (National Institute of Population and Social Security Research-IPSS)

<http://www.ipss.go.jp/projects/j/choju/covid19/index-en.asp>

Couverture

Tous les décès de personnes ayant une infection confirmée à la COVID-19 (tests positifs) survenus dans les hôpitaux et ailleurs.

Mode de recueil

Sur la base de la loi sur la prévention des maladies infectieuses et les soins médicaux aux patients atteints de maladies infectieuses, les médecins qui ont diagnostiqué des personnes atteintes de COVID-19 doivent déposer une déclaration auprès du préfet via les centres de santé publique les plus proches. En cas de décès du patient, la préfecture ou la commune concernée publie le décès et le signale au niveau national (ministère de la Santé, du Travail et des Affaires Sociales). Les données IPSS sont basées sur les informations agrégées publiées par les préfectures ou les municipalités, par communiqués de presse sur leur site Web officiel ou dans les médias.

Données recueillies

Âge (groupes d'âge de 10 ans)

Sexe

Date de survenue, ou si elle n'est pas divulguée, date de publication par la juridiction.

Préfecture ou commune où est survenu le décès.

Périodicité et heure d'arrêt du décompte

Mise à jour hebdomadaire ; les décès survenus jusqu'au lundi sont compilés et téléchargés sur le site Web dans la même semaine.

2^e Source : MHLW

Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires Sociales (MHLW)

<https://covid19.mhlw.go.jp/en/>

Couverture

Tous les décès de personnes ayant une infection confirmée à la COVID-19 (tests positifs), notifiés au MHLW par les préfectures sur la base de la loi sur la prévention des maladies infectieuses et la prise en charge médicale des patients atteints de maladies infectieuses, par tranches d'âge de 10 ans et par sexe. Il comprend les décès dans les hôpitaux et ailleurs.

Mode de recueil

Le nombre de décès tel que défini pour cette source est la somme des cas mortels de COVID-19 que le ministère de la Santé, du Travail et des Affaires Sociales a pu confirmer en détail auprès de chaque préfecture. Les chiffres portent sur le nombre de décès confirmés à partir des cas fournis par chaque juridiction le mardi.

Données recueillies

Âge (groupes d'âge de 10 ans)

Sexe

Préfecture ou commune où est survenu le décès.

Date du rapport aux centres de santé publique locaux.

Périodicité et heure d'arrêt du décompte

Mise à jour hebdomadaire ; les décès survenus jusqu'au mardi sont compilés et téléchargés le jeudi suivant.

Attention

Le nombre de décès mis à jour quotidiennement sur le site Web de l'Institut national de recherche sur la population et la sécurité sociale (IPSS) est la somme agrégée des chiffres publiés sur le site Web de chaque juridiction (source 1). En revanche, le nombre de décès tel que défini dans la source 2 est la somme des cas mortels que le ministère de la Santé, du Travail et des Affaires Sociales a pu confirmer en détail (révision des cas individuels) auprès de chaque préfecture. Par conséquent, les décomptes ne correspondent pas exactement.

